



## Loi macron licenciement economique

Par **jeromeb62**, le **10/07/2015 à 20:06**

bonjour j'ai étai licencié début 2014 j'ai immédiatement déposé plainte aux prud'homme pour licenciement économique non justifié et se que ma plainte rentre dans le cadre de la loi macron ?

merci pour vos reponse [smile3]

Par **P.M.**, le **10/07/2015 à 20:36**

Bonjour,

Le Conseil de Prud'Hommes étant une Juridiction civile, en France on ne dépose plainte que devant une Juridiction pénale, autrement on exerce un recours...

La Loi "Macron" vient tout juste d'être voté, elle n'est donc pas encore applicable et une Loi ne peut pas avoir d'effet rétroactif...

Par **jeromeb62**, le **10/07/2015 à 21:40**

merci pour la réponse .